

**Origine de l'eau**

Votre commune est alimentée par le captage communal. Celui-ci non protégé devra être remplacé par un nouveau forage. La gestion est assurée par Régie directe.

**Quartiers**

L'ensemble de la commune

**Contrôles sanitaires réglementaires**

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 4 échantillons d'eau prélevés en production et de 5 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

**BACTERIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

**NITRATES**

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

**DURETE**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

**FLUOR**

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L. Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**PESTICIDES**

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2

**SULFATES**

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Référence de qualité : ne pas dépasser 250 mg/L.

**SELENIUM**

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 10 µg/L.

**EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

Tous les prélèvements sont conformes.  
Nombre de prélèvements : 7

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE**

Moyenne : 32 mg/L Maximum : 32,3 mg/L  
Nombre de prélèvements : 2  
*L'eau peut être consommée sans risque pour la santé*

**EAU CALCAIRE Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé**

Teneur : 20,8 °f  
Nombre de prélèvements : 1

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE**

Teneur : 0,14 mg/L  
Nombre de prélèvements : 1

**CLASSE C Eau conforme à la limite de qualité**

Moyenne : 0,02 µg/L Maximum : 0,02 µg/L (Atrazine)  
Nombre de prélèvements : 1

**EAU DONT LA TENEUR EN SULFATES EST CONFORME A L'INDICATEUR DE QUALITE**

Moyenne : 7,1 mg/L Maximum : 7,4 mg/L  
Nombre de prélèvements : 2

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, contenant peu de sélénium**

Teneur : 10 µg/L  
Nombre de prélèvements : 1

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2016 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, sélénium...).

Pour le Directeur Général de l'ARS,  
L'Ingénieur d'études sanitaires,  
Lisa SERVAIN

## Conseils



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



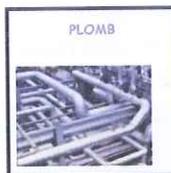
TEMPERATURE

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



PUITS

Toute ressource d'utilisation unifamiliale (source ou puits particuliers) doit être déclarée en mairie. Les connexions entre le réseau public d'adduction d'eau et une conduite alimentée par une autre ressource en eau (puits, source...) sont interdites. Pour l'alimentation, privilégiez l'eau du réseau public dont la qualité est régulièrement contrôlée.



CHLORE

Par mesure de sécurité, les taux de chlore résiduel dans l'eau distribuée ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez l'eau quelques minutes au réfrigérateur dans une carafe ouverte. Si la saveur, ou la couleur, de l'eau à votre robinet changent, signalez-le à votre distributeur d'eau.



PESTICIDES

### Classes nationales d'exposition annuelle

Classe C : eau distribuée conforme en permanence ; par molécule individualisée  $< 0,1 \mu\text{g/L}$

Classe NC0 : eau ponctuellement non conforme à la limite de qualité. En l'état, l'eau peut toutefois être consommée sans risque pour la santé ;

Classe NC1 : eau non conforme à la limite de qualité, des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été observés mais en l'état, l'eau peut toutefois être consommée sans risque pour la santé, le temps que les travaux d'amélioration soient exécutés ;

Classe NC2 : eau non conforme à la limite de qualité. Présence de pesticides en quantité trop importante. En l'état, l'eau ne doit pas être utilisée pour la boisson, ni pour la préparation des aliments, ni la cuisson.

Nous recherchons des personnes volontaires pour effectuer un prélèvement et une analyse d'eau dans le cadre du contrôle sanitaire. Ceux-ci sont gratuits. Vous recevrez un bulletin individuel avec une conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau à votre robinet. Pour participer, votre installation ne doit pas être équipée d'un adoucisseur. Si vous êtes intéressé, contactez la Délégation Territoriale de l'Essonne au 01.69.36.71.63.